



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :**

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue à huis clos par vidéoconférence le 21<sup>e</sup> jour de juin 2021 à 17h30.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption – Règlement 704 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 535 décrétant une politique de gestion contractuelle
3. Adoption - Règlement numéro 705 amendant le règlement 451 sur les permis et certificats
4. Adoption – Règlement numéro 706 relatif à l'utilisation de l'eau potable
5. Adoption – Règlement numéro 707 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
6. Adoption – Règlement numéro 709 amendant le règlement numéro 577 relatif au stationnement et à la circulation
7. Construction d'une station des eaux usées et d'un réseau d'aqueduc et d'égout collecteur dans le Domaine Val-Morin – Approbation des ordres de changement 9 à 11, du décompte progressif numéro 12 et du certificat de réception définitive des ouvrages et autorisation de paiement
8. Politique sur le télétravail - Approbation
9. Service de l'urbanisme – Monsieur Sébastien Pelletier, technicien à l'urbanisme et à l'environnement  
- Embauche
10. Parole aux contribuables
11. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2021.

Caroline Nielly  
Directrice générale et secrétaire-trésorière